60 CADAVRES D'ALGÉRIENS

NOYÉS OU ASSASSINÉS RETROUVÉS EN UN MOIS A PARIS

Une information judiciaire EST OUVERTE

LES Algériens précipités et noyés dans la Seine ? Les sévices atroces exercés contre ceux qui avaient manifesté le 17 octobre ? « Rumeurs incontrôlées » disaient il y a encore 15 jours des journaux bien pensants. « Infamies » commentait le préfet Papon, péremptoire. « Pas l'ombre d'un commencement de preuve » avait surenchéri, devant l'Assemblée, le ministre gaulliste de la police, M. Frey. Mais quoi qu'on fasse pour l'étouffer, la vérité finit quand même par percer.

Hier soir un communiqué officiel annonçait l'ouverture par le Parquet de la Seine d'une soixantaine « d'informations contre X... pour recherches de causes de mort » d'Algériens dont les corps ont été soit repêchés dans la Seine, soit retrouvés dans des fourrés. Nous sommes loin déjà du premier bilan officiel qui chiffrait à deux le nombre des morts. Il a fallu désigner pas moins de sept juges d'instruction pour suivre ces enquêtes qui toutes ont, pour point de départ un cadavre. Il en faudra encore bien d'autres pour faire la lumière sur les disparitions, les sévices, etc., puisque déjà officiellement 21 plaintes ont été déposées par des familles algériennes pour disparition d'un des leurs depuis le 17 octobre, et 19 autres plaintes pour vols, séquestration, coups et blessures, tentatives d'homicide volontaire. Ainsi, après les dénégations, les aveux officiels.

Qu'on ne vienne pas nous dire que c'est par « libéralisme » ou souci de justice que les hommes du pouvoir en sont arrivés là. Tous leurs actes antérieurs, à commencer par les ordres donnés à la police, toutes leurs déclarations montrent au contraire quelles responsabilités écrasantes sont les leurs dans la répression elle-même et ensuite dans les tentatives pour en dissimuler les conséquences dramatiques. Le pouvoir, une fois de plus, a été contraint de reculer.

Ce recul est un nouveau succès de l'opinion démocratique, de ses organisations, de ses élus, de sa presse. Car c'est elle, ce sont eux qui ont mené le combat pour faire éclater la vérité. L'émotion suscitée dans toute l'opinion a été si large que finalement le pouvoir n'avait pas d'autre issue que mettre en branle la justice. Ce n'est nullement un hasard si la décision du Parquet intervient après les débats de l'Assemblée, du Sénat, de l'Hôtel de Ville de Paris, après les deux conférences de presse tenues vendredi et hier soir par le Secours Populaire Français, après toute la campagne menée par la presse démocratique, la protestation des avocats, l'acte d'accusation dressé hier soir encore par des médecins et des étudiants.

Dans cette campagne pour la vérité les communistes — s'ils n'ont pas été les seuls — ont pris une place importante, de première importance. Les interventions des élus communistes, Jacques Duclos au Sénat, Robert Ballanger à l'Assemblée, Raymond Bossus à l'Hôtel de Ville, les témoignages de Raymond Barbet, maire de Nanterre, de Waldeck L'Huillier, sénateur-maire de Gennevilliers lors de la conférence de presse du Secours Populaire, ont contribué à faire sauter tous les obstacles. « L'Humanité » pour sa part a jour après jour, apporté preuves et témoignages. Elle est le seul journal qui ait pu faire parler des rescapés de la Seine et démontrer ainsi que les noyades d'Algériens n'étaient pas des « rumeurs ».

Mais qui pourrait se contenter de ces premières mesures officielles de justice ? Ouvrir des « informations », même 60, ce n'est qu'un pas. Un pas bien faible encore, il faut le dire. Car ce n'est pas seulement 60 Algériens morts noyés ou pendus qu'il faut hélas déplorer. Le voile est à peine levé encore, comme le disaient les médecins et étudiants réunis hier à la Mutualité, sur l'ampleur de la répression. Tant de victimes n'ont jusqu'ici pas osé témoigner !

Il faut donc aller jusqu'au bout. C'est-à-dire dresser le bilan véridique et complet de ce que fut cette répression, élargir l'enquête, établir, comme le réclamaient hier médecins et étudiants réunis à La Mutualité, un « Livre Blanc » de la répression contre les Algériens.

Il faut donc aller jusqu'au bout. C'est-à-dire aussi jusqu'au châtiment exemplaire des responsables de cette honte, de ce déferlement du racisme et du fascisme.

Il faut aller jusqu'au bout — et c'est encore le devoir de tous les travailleurs et démocrates — c'est-à-dire jusqu'à extirper la racine du mal : cette guerre d'Algérie dont chacun a pu comprendre encore, à la lumière de ces événements, quel tort immense elle fait à notre pays, quels dangers elle recèle !

Georges BOUVARD.

REUNIS HIER A L'INITIATIVE DU SECOURS POPULAIRE et de l'ASSOCIATION GENERALE DES ETUDIANTS EN MEDECINE

DES MEDECINS ACCUSENT

Les médecins à leur tour accusent. Hier soir, réunis à l'initiative du Secours Populaire Français et de l'Association générale des étudiants en médecine, ils sont venus nombreux, à la Mutualité, docteurs des hôpitaux ou de quartier, internes ou externes, infirmiers et infirmières, dire ce qu'ils savent de la répression sauvage dont ont été victimes les Algériens le jour de la manifestation du 17 octobre et dans ceux qui suivirent.

Cette réunion, présidée par le Dr Vidal-Naquet qu'assistaient M. Pollack, président de l'Association générale des étudiants en médecine, le Dr Carpentier, Lauprêtre, secrétaire général du Secours Populaire Français, vient souligner à nouveau l'effort remarquable accompli par le Secours Populaire non seulement pour venir en aide aux Algériens mais aussi pour faire éclater, malgré tous les obstacles, la vérité.

40 corps de noyés à l'Institut médico-légal

Le ministre de l'Intérieur aura-t-il encore le cynisme ou l'inconscience de mettre en doute le témoignage de ceux qui ont recueilli dans leurs hôpitaux les blessés, lavé leurs plaies, extrait les balles, opéré les mourants ?...

Des témoignages d'hier, il résulte que, le soir du 17 octobre et les jours suivants, tous les hôpitaux de Paris regorgeaient de blessés dans un état souvent fort grave. M. Pollack a dressé un bilan déjà édifiant : 250 à Boucicaut, 30 à Broussais, des dizaines à Nanterre dont 6 morts, etc. A Necker, les médecins ont soigné un enfant de 14 ans blessé par balle. A Corentin-Celton il a été amené un Algérien qui portait toutes les traces graves d'une strangulation, etc.

Le fait le plus dramatique a été annoncé en pleine conférence par le Dr Vidal-Naquet : un médecin légiste venait de le prévenir que 40 corps d'Algériens avaient été autopsiés à l'Institut médico-légal comme étant ceux de noyés.

Encore les médecins n'ont-ils pu voir — tous l'ont répété — qu'une partie infime de cet épouvantable drame. La raison, M. Frey ? Elle a été donnée hier en particulier par un médecin des bidonvilles : les hôpitaux pour recevoir les soins dont ils avaient un besoin urgent. Ils redoutaient tout de la police, après avoir échappé par chance à ces lieux d'abomination comme le Palais des Sports, le Parc des Expositions, le Stade Coubertin. Après être sortis de là, sanglants, estropiés, parfois aveugles !...

« J'ai trouvé chez lui, dans son gourbi, a dit ce médecin, un homme dont la tête n'était qu'une plaie, le cuir chevelu arraché par les coups de crosses et de matraques. Cet homme souffrait, assurément d'une fracture crânienne grave. Il ne voulait pas aller dans un hôpital. Il craignait de retomber aux mains de la police.

Ils furent ainsi des centaines qui a eu à soigner les blessés par dizaines. Cette raison dépeint bien le régime actuel ! La voici : les Algériens, pour la plupart, n'osaient pas se présenter dans [illegible]. Avaient-ils tort ? Qui pourrait leur reprocher ces craintes quand médecins, infirmières et le personnel de presque tous les hôpitaux parisiens ont été obligés d'intervenir énergiquement, comme à Saint-Louis, à l'Hôtel-Dieu, à la Pitié, à Saint-Antoine, pour imposer le retrait des policiers des salles de malades ! Certains policiers s'étaient même installés au chevet de « leurs » blessés, et même comme à l'Hôtel-Dieu auprès d'un malade diabétique dans le coma, mitraillette au poing !

Baddache en danger

Avaient-ils tort ? Quant à l'hôpital de la Pitié ordre fut donné par un commissaire de police de signaler 24 heures à l'avance la sortie des blessés !

Quant à la porte de cet hôpital comme à celle de la Maison de Nanterre, des blessés à peine remis furent aussitôt arrêtés, on peut même écrire « enlevés » par les policiers, puisque pour la plupart ils ont... disparu !

Un médecin est venu exprimer à ce sujet toutes ses craintes. C'est celui qui le premier a soigné Mohamed Baddache. Ce courageux algérien après avoir par deux fois échappé à une mort atroce est aujourd'hui encore en danger. Un personnage se présentant comme un commissaire est venu récemment à l'hôpital Broussais, pour lui demander quand il sortirait !

Après avoir survécu à la pendaison, survécu aux coups que lui valurent le simple fait d'avoir osé porter plainte, Mohamed Baddache va-t-il, une fois guéri, être porté lui aussi sur la liste des « disparus » ?

Un dernier fait particulièrement révélateur du caractère inhumain du couvre-feu imposé aux Algériens : le médecin des bidonvilles que nous avons cité plus haut a souligné qu'il avait eu à soigner, ces derniers jours un enfant atteint d'une maladie très grave. La crise avait éclaté la veille au soir mais les parents n'avaient pas pu aller prévenir le médecin : l'heure du couvre-feu était arrivée ! S'ils sortaient ils risquaient eux-mêmes la mort !

POUR OBTENIR UN REGIME POLITIQUE

Les détenus algériens font la grève de la faim depuis cinq jours

DEPUIS le 2 novembre, dans toutes les prisons et dans tous les camps d'internement de France, les détenus algériens font la grève de la faim.

Ils demandent le régime politique, ils demandent à être considérés comme des combattants et non comme des malfaiteurs.

Car le pouvoir gaulliste continue à traiter les détenus algériens comme des condamnés de droit commun.

Les plastiqueurs, par contre, les hommes de l'O.A.S. ont droit au régime politique — comme s'il s'agissait dans ce cas de délit d'opinion et non de banditisme !...

Ce n'est pas la première fois que les Algériens sont obligés de recourir à cette dure forme de lutte qu'est la grève de la faim. Un mouvement semblable eut lieu en 1959. Par tous les moyens, le pouvoir tenta de le briser : isolement des militants les plus connus, dispersion des grévistes, brimades de tous genres. Puis, au bout de 13 jours, l'administration pénitentiaire fit des promesses et la grève cessa. Celle-ci devait rebondir — les promesses n'étant pas tenues — et se prolonger durant 18 jours. Finalement, les Algériens bénéficièrent d'un régime de droit commun amélioré, le régime A.

Le G.P.R.A. s'est réuni pour étudier la situation des détenus algériens qui font la grève de la faim

TUNIS, (UPI). Le G.P.R.A. a tenu hier après-midi une réunion spécialement consacrée à l'étude de la situation des détenus algériens en France qui font la grève de la faim.

« Le peuple algérien ne saurait tolérer que se poursuive l'arbitraire brutal et inhumain auquel sont livrés les patriotes emprisonnés en France. Nous tenons à souligner tout particulièrement la lourde responsabilité qui pèse sur les autorités françaises responsables de cette situation qui risque d'avoir des conséquences sérieuses pour les développements du problème algérien » a déclaré hier soir un porte-parole du G.P.R.A.

On qualifiait « d'inquiétant » hier soir dans les milieux proches du G.P.R.A. l'état de santé des cinq ministres algériens détenus en France.

Le Secours Populaire en appelle à tous les hommes de bonne volonté

Le Secours Populaire « demande aux travailleurs, aux organisations syndicales et politiques, aux autorités religieuses, aux médecins et aux avocats, à tous les hommes de bonne volonté, d'intervenir auprès de M. le président de la République, du premier ministre, du ministre de la Justice afin que dans le délai le plus bref, satisfaction soit donnée aux revendications des détenus algériens ».

AU PROCÈS DES AVOCATS

Me OUSSEDIK : « Algérien, je me suis battu avec le code pénal, comme je me serais battu sur la ligne Morice ! » Me BEAUVILLARD : « J'ai fait mon métier de défenseur ! »

COMPTE RENDU : Alain GUERIN

« LE rôle que j'ai joué en défendant mes frères algériens, on ne peut le comprendre que si l'on sait que je suis Algérien... Vous êtes fiers d'être Français, messieurs, mais je suis encore plus fier d'être Algérien... Je me suis battu avec un code pénal, je me serais battu sur la « ligne Morice » si on m'avait demandé de le faire... Je ne suis pas un homme qui peut se renier à cette barre. Ma comparution, c'est, je le sais, Monsieur le Premier Ministre qui l'a décidée... J'ai accompagné mes frères à la guillotine. Le sang n'a pas séché sur les trottoirs de Paris. Il y a des ratonnades. Il y a des cadavres dans la Seine ! Moi, je suis encore un privilégié... Mais sachez que si demain je suis libre, je recommencerai ! »

Lorsqu'à 17 h. 15, dans la salle bondée de la 17e chambre du tribunal de grande instance de Paris, Me Mourad Oussedik se leva au banc des accusés et prononça ces paroles, il y eut plus qu'un changement d'atmosphère... On eut l'impression que le procès était enfin placé sur son véritable terrain.

Après Me Oussedik, ce fut Me Abdessamad Benabdallah qui parla.

— Je suis d'accord avec mon frère Oussedik ! Tous les Algériens sont derrière le G.P.R.A. Le F.L.N. a gagné la guerre. Un Algérien ne peut, devant les magistrats, oublier les centaines de milliers d'Algériens qui sont tombés sous les balles de ceux qui étaient peut-être les fils de ces magistrats... Fallait-il nous présenter à quatre pattes devant vous ? Les Algériens n'oublieront jamais le sang de leurs martyrs qui a coulé dans les prisons françaises... On a voulu imposer aux Algériens le cadre juridique colonial. Mais, messieurs, pour nous, vous êtes de l'autre côté... Puisque le pouvoir a choisi de me traîner devant vous, je dois refuser le jeu que vous voulez me faire jouer. Un dialogue avec vous est impossible. Vous êtes à la fois juge et partie, puisque je suis Algérien et que vous êtes Français. J'ai choisi la voie honorable, celle de la révolution, qui m'interdit de vous rendre compte de mes actes !

Ensuite vint le tour de Me Jacques Vergès.

« Je suis né au Siam, dit-il, d'une mère jaune et d'un père réunionnais... Je suis un colonisé ! Je suis un Africain et je ne peux qu'être solidaire de ceux qui se battent en Algérie ! Qu'est-ce que je risque ici ? La perte du confort ? La prison ? Mais vous, messieurs, vous risquez toute une tradition française... A vous de dire si Me Denise Macaigne peut ramener d'Espagne les appels au sang de Lagaillarde, alors que moi je n'ai pas le droit de défendre Boumaza... »

Si les charges retenues contre eux sont, pour une part, les mêmes, et si c'est en vertu d'un dossier dont, au résumé qu'en fait le président de Shacken en cours d'audience, tout le monde put constater l'inique fragilité, du moins le cas des trois autres inculpés de ce procès des avocats, n'est-il pas semblable à celui d'Oussedik, Benabdallah et Vergès : Français et se proclamant tels, maîtres Michèle Beauvillard, Maurice Courrégé et Michel Zavrian veulent, eux, discuter et réduire au néant dont elles sont sorties les accusations grâce auxquelles ont voudrait les réduire au silence.

— Je ne regrette pas ce que j'ai pu faire depuis cinq ans, dit Me Beauvillard. Mais je n'ai pas commis le délit d'atteinte à la sûreté de l'Etat. J'ai peut-être touché de l'argent F.L.N., car tous les Algériens que j'ai défendus étaient F.L.N. et je n'aurais jamais pu défendre un indicateur de police ou un harki... J'ai fait mon métier de défenseur !

On sait que cette première audience n'était qu'une entrée en matière, le procès devant se prolonger pendant six jours. Toutefois, nous l'avons dit, cette première audience a permis que soit clairement posé le problème. Et l'on ne saurait sousestimer la gravité de ce problème. La manière dont le tribunal a admis les « excuses » des témoins cités par la défense et celle dont il a rejeté les conclusions longuement développées de Me Henri Likier sont en effet des indices inquiétants... Inquiétants pour l'indépendance de la justice cela s'entend. Inquiétants dans un procès voulu et monté par le pouvoir qui, permettant les ratonnades, ne peut tolérer qu'on les dénonce !

PIERRE VILLON A MESSMER :

Est-il vrai que des châtiments corporels sont infligés à de jeunes soldats ?

DANS une question écrite parue au « Journal Officiel » (débats parlementaires) du 1er novembre, sous le numéro 12.438 (page 3.710), notre camarade Pierre Villon, député de l'Allier, expose au ministre des Armées :

« Que différentes informations lui étant parvenues sur des sévices et des brutalités odieuses pratiquées par des gradés dans différentes unités de l'armée il désire savoir s'il est exact :

a) Que 5 soldats auraient été maltraités au 1er R.P.I.N. à Bayonne par 4 sous-officiers (dont un d'origine allemande) jusqu'à ce qu'ils s'écroulent, qu'ils auraient été ensuite enfermés en prison, puis obligés de faire le tour de la caserne avec, sur le dos, un sac chargé de 24 kilos de pierres et que les deux premiers qui tombèrent exténués auraient été relevés à coups de pied et de ceinturon, et tout cela parce que ces 5 soldats avaient laissé pousser la barbe après que le capitaine leur en avait donné l'autorisation ;

b) Que 65 jeunes aviateurs de la base 117 à Paris auraient été punis durant la même semaine pour des raisons aussi futiles par un capitaine et que lors d'un contrôle de la prévôté militaire, 60 motifs d'emprisonnement réglementaire ayant été égarés, puis retrouvés, 15 jours supplémentaires auraient été ajoutés aux 8 jours prescrits initialement ;

c) Qu'au groupe de circulation routière 601 cantonné en Allemagne, un soldat simplement soupçonné d'une faute aurait été torturé et mis au supplice de l'électricité par un lieutenant et un adjudant-chef ;

d) Qu'au 24e R.I.C. à Carcassonne, un officier bien connu pour ses sympathies activistes lors du putsch d'avril 1961 se montrerait très dur pour les appelés, les punissant sous le moindre prétexte et supprimant systématiquement les permissions ? »

Pierre Villon « attire l'attention du ministre sur le fait que de tels sévices et le renforcement inhumain de la discipline constaté en maints endroits pourrait fort bien avoir pour origine la volonté des factieux d'avril et de leurs complices de préparer un nouveau coup de force en instituant un régime de terreur susceptible d'amoindrir la résistance des jeunes du contingent dont l'attitude a été une des causes essentielles de leurs échecs antérieurs.

Il lui demande, « dans le cas où les faits signalés seraient confirmés : 1) Quelles sanctions ont été infligées aux gradés coupables. 2) quelles mesures ont été prises pour prévenir et empêcher les châtiments corporels et le règne de la terreur eu égard aux appelés et pour rappeler aux gradés que la discipline ne doit jamais être en contradiction avec les principes de justice ni avec le respect de la dignité humaine. »

Lâchement agressé par de jeunes voyous liés aux milieux fascistes

Un travailleur de Bobigny est mort des suites de l'attentat

DANS la nuit de samedi à dimanche, à Bobigny, au cours d'une soirée organisée dans le quartier des H.L.M. du Pont-de-Bondy, par la cellule Lucien-Sampaix du Parti Communiste, une bande de jeunes voyous, dont les liaisons avec les milieux fascistes sont bien connues, ont agressé personnes, dont trois femmes.

Un métallo, Etienne Baloux, membre de notre Parti est mort des suites de cet attentat. Une mère de six enfants gravement commotionnée, est actuellement en traitement à l'hôpital Saint-Louis. Quatre autres habitants du quartier qui s'opposèrent aux voyous ont également été blessés.

C'est forte d'une quinzaine de membres que la bande fit irruption samedi soir dans la salle municipale du marché Edouard-Vaillant où était organisée la soirée de la cellule Lucien-Sampaix. Dans un tract, la section communiste de Bobigny souligne que « parmi les voyous criminels plusieurs d'entre eux revenaient d'Algérie, où ils avaient pu se faire la main sur la population algérienne.

« L'un d'eux, fils de milicien pendant l'occupation, menaça un enfant avec un revolver. »

Cet attentat a provoqué une vive émotion à Bobigny où se sont élevées de nombreuses protestations. Le comité antifasciste (communistes, P.S.U., radicaux, C.F.T.C. etc.) a lancé un appel à la population, de même que l'U.J.C.F. et l'U.F.F.

Hier à 18 heures une assemblée a réuni les représentants des quinze plus importantes entreprises de la localité qui ont adopté une résolution dans laquelle ils affirment : « Nous ne tolérerons aucun crime de ce genre, aucun fasciste ne doit rester sans châtiment ! »

Cette résolution sera portée par une délégation composée de travailleurs de chacune des entreprises citées, au ministère de l'Intérieur, au préfet, à l'Elysée. Elle sera conduite par notre camarade Georges Valbon, conseiller général de la Seine, secrétaire de la Fédération Seine-Nord-Est du Parti Communiste Français.

Meeting de protestation

Hier soir, à l'appel du comité local antifasciste et de la section du Parti Communiste Français, [illegible] travailleurs se sont [illegible] et ont protesté contre l'assassinat d'Etienne Baloux. [illegible] où a eu lieu l'attentat. Sur proposition du [illegible] municipal et à la demande du comité local antifasciste, [illegible] salle portera désormais le nom d'Etienne Baloux.

Demain soir, salle Lancry assemblée antiraciste

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix organise demain soir, salle Lancry (10, rue de Lancry), à 20 h. 45, une assemblée antiraciste, pour le respect de la dignité de tous les hommes.

Ont déjà annoncé leur participation à cette soirée : MM. Alfred Kastler, professeur à la Sorbonne ; Etienne Nouveau, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme ; le rabbin Sirat ; le pasteur Louis Vienney ; Pierre Delon, membre de la commission administrative de la C.G.T. ; Mlle I. Gilson pour le Syndicat général de l'Education nationale ; MM. Pierre Stibbe au nom du P.S.U. ; Serge Huber, membre du Comité Central du Parti Communiste Français ; André Larquier, vice-président de l'Union nationale des Etudiants de France ; Me Charles Lederman, président de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide ; Pierre Paraf et Charles Palant, vice-président et secrétaire général du M.R.A.P.

LES INTERNATS FERMÉS EN JANVIER ?

Depuis le 15 septembre 4.000 intendants économes, sous-intendants et adjoints des établissements scolaires font grève administrative.

Hier trois cents d'entre eux se sont réunis 10 rue de Solférino. Ils se sont rendus en cortège au ministère de l'Education nationale où une délégation a été reçue. Une fois de plus ils ont présenté leurs revendications : il s'agit d'abord de la fixation [illegible] en respectant les parités traditionnelles (parité avec les enseignants) et en second lieu la publication d'un statut acceptable pour tous et respectant les droits acquis de chaque catégorie.

Le ministre Paye s'était engagé à reclasser les 4.000 fonctionnaires sur les mêmes bases que leurs collègues de l'Education nationale. Cette promesse n'a pas été tenue. Cette fois une date est fixée au gouvernement pour respecter ses engagements. Si le 31 décembre le pouvoir ne leur a pas accordé satisfaction le personnel des services économiques déclenchera une grève avec fermeture des internats et des pensions à la rentrée de janvier 1962.

Cette action aura l'appui des catégories enseignantes et des Associations de parents d'élèves.

AUJOURD'HUI, A CAEN

Un juge entendra les témoins des tortures subies par DJAMILA BOUPACHA

M. Chausserie-Laprée, juge au tribunal de grande instance de Caen, reprend aujourd'hui l'instruction de la plainte pour « séquestration et tortures », déposée, depuis le 17 mai 1960, par une jeune Algérienne de 23 ans, Djamila Boupacha.

Le ministre des Armées et le chef du gouvernement ne font rien pour lui permettre de mener sa tâche à bien. C'est ainsi que le premier refuse de lui faire communiquer les photos des militaires et même des policiers que Djamila accuse, pendant que le second ne lui a toujours pas transmis un rapport établi par M. Patin, au nom de « la commission de sauvegarde », qui a dû enquêter sur cette affaire.

Mais le dossier de M. Chausserie-Laprée contient tout de même de nombreux documents, notamment des rapports médicaux qui confirment les sévices sadiques subis par la jeune Algérienne.

Toute la famille de Djamila Boupacha fut arrêtée, avec elle, dans la nuit du 10 au 11 février 1960, et conduite au centre de tri d'El-Biar, puis à celui d'Hussein-Dey.

Djamila était soupçonnée, « sur renseignements » ont prétendu les militaires, d'avoir déposé une bombe à la Brasserie des Facultés d'Alger, le 27 décembre 1959, deux mois avant son arrestation.

Après plusieurs jours d'interrogatoires, sur le déroulement desquels la jeune fille a donné de nombreuses précisions, Djamila Boupacha signe un procès-verbal « d'aveux » qui provoque son renvoi devant le tribunal permanent des Forces armées d'Alger. Elle comparaît à l'audience, le 18 mai 1960, le lendemain du dépôt de sa plainte pour « tortures ». Son avocate, Me Gisèle Halimi, a été mise dans l'impossibilité d'assurer sa défense. Le procès est renvoyé et reporté au 17 juin. A ce moment, le permis de séjour en Algérie accordé à Me Halimi expire... le 16 juin !

Dès qu'elle fut soustraite aux mains des militaires et des policiers qui l'avaient « interrogée », Djamila revenait sur ses aveux et affirmait avec force qu'elle ne les avait signés que sous la torture.

Elle explique que les supplices de « l'électricité » et de « la baignoire » sont les moindres qu'elle ait eu à subir !

L'opinion publique s'étant émue de l'affaire, la jeune Algérienne est alors transférée en France où va débuter, tout doucement et au prix de mille difficultés l'instruction de la plainte qu'elle a déposée contre ses tortionnaires.

Un général qui s'occupe du « moral »

Un médecin d'Alger, le Dr Buganeuy, sera entendu à Caen cet après-midi. Un capitaine parachutiste lui avait demandé de se rendre à El Biar pour examiner la jeune fille. Le docteur signala dans son rapport « un syndrome douloureux abdominal et des douleurs aux côtes gauches ». Si le juge a réussi à les retrouver toutes, il entendra aussi cinq détenues enfermées à Barberousse au moment des faits. L'une d'elles avait assisté, à El Biar, aux tortures infligées à Djamila et en avait fait le récit détaillé à ses compagnes de cellule.

Trois gynécologues, un expert de médecine légale, un dermatologue ont également examiné Djamila Boupacha et confirmé, dans leurs rapports, les faits décrits par la plaignante.

Mais le magistrat instructeur souhaitait aussi disposer des photographies des militaires et des policiers qui « prirent en charge » Djamila à El Biar et à Hussein Dey. Fin juin de cette année, le général Ailleret, encouragé par le ministre des Armées, lui a signifié qu'il n'aurait pas satisfaction, parce que « cela risquait de provoquer des répercussions fâcheuses sur l'état d'esprit des intéressés et sur le moral des corps et services dont ils font partie ». M. Chausserie-Laprée a néanmoins renouvelé sa demande, afin que les plaignants et les témoins puissent désigner ceux qu'ils mettent en cause.

Gérard GATINOT.

---

39 détenus algériens s'évadent du camp de Mauzac (Dordogne)

Trente-neuf détenus algériens se sont évadés du camp de Mauzac (Dordogne), dans la nuit de dimanche à lundi, en creusant un tunnel de 15 mètres de long sous les barbelés. Ce camp d'internement groupe deux cents détenus qui appartiennent tous, précisent les agences de presse, au M.N.A.

C'est à 7 heures, hier matin que les gardiens du camp se sont aperçus de l'évasion. Il a vraisemblablement suffi d'une dizaine de jours aux détenus pour creuser, à l'aide de morceaux de bois le tunnel dont la sortie aboutit dans le fossé bordant la route. La terre extraite du sol était, au fur et à mesure, cachée sous le plancher de la baraque.

Un témoin aurait croisé, à 3 heures du matin près de Bergerac, sept automobiles et les occupants de l'un de ces véhicules lui auraient demandé la direction de Bayonne.

Trois évadés ont été repris hier soir à 22 h. à 15 km. du camp. tortures infligées à Djamila et en ■ LE TROISIEME GARDIEN de la prison de Chambéry, Jean Rocca-Serra, qui avait été blessé dimanche, d'une balle dans la tête par les Algériens qui se sont évadés, est décédé, dans la nuit, à l'hôpital où il avait été transporté.

APRES LA REPRESSION DU 17 OCTOBRE

Une note « d'un groupe de policiers républicains » déclare :

« Les quelques informations rapportées par les journaux ne sont rien en regard de la vérité »

Sous le titre « Un groupe de policiers républicains déclare », tous les journaux ont reçu une note qui commence ainsi :

« Ce qui s'est passé le 17 octobre 1961 et les jours suivants contre les manifestants pacifiques, sur lesquels aucune arme n'a été trouvée, nous fait un devoir d'apporter notre témoignage et d'alerter l'opinion publique. Nous ne pouvons taire plus longtemps notre réprobation devant des actes odieux qui risquent de devenir monnaie courante et de rejaillir sur l'honneur du corps de police tout entier.

« Aujourd'hui, quoiqu'à des degrés différents, la presse fait état de révélations, publie des lettres de lecteurs, demande des explications. La révolte gagne les hommes honnêtes de toutes opinions. Dans nos rangs, ceux-là sont la grande majorité. Certains en arrivent à douter de la valeur de leur uniforme.

« Tous les coupables doivent être punis. Le châtiment doit s'étendre à tous les responsables, ceux qui donnent les ordres, ceux qui feignent de laisser faire, si haut placés soient-ils.

« Nous nous devons d'informer. »

Ce texte rapporte ensuite de nombreux faits précis, atroces, cite des noms propres. Il poursuit :

« Ces quelques faits indiscutables ne sont qu'une faible partie de ce qui s'est passé ces derniers jours, de ce qui se passe encore. Ils sont connus de la police municipale. Les exactions des harkis, des brigades spéciales des districts, de la brigade des agressions et violences, ne sont plus des secrets. Les quelques informations rapportées par les journaux ne sont rien en regard de la vérité. »

La conclusion est la suivante :

« Nous ne signons pas ce texte et nous le regrettons sincèrement. Nous constatons, non sans tristesse, que les circonstances actuelles ne le permettent pas. Nous espérons pourtant être compris et pouvoir rapidement révéler nos signatures sans que cela soit une sorte d'héroïsme inutile. »

---

l'Humanité

6, boulevard Poissonnière
Paris 9e — Tél. : PRO. 15-01 et la suite

DIRECTEUR : Etienne FAJON
FONDATEUR : Jean JAURES
DIRECTEUR (1918-1958) : Marcel CACHIN
REDACTEUR EN CHEF (1918-1937) : VAILLANT - COUTURIER

Abonnements : 1 an, 62.10 N.F. (6.210 fr.) - 6 mois : 34 N.F. (3.400 fr.) - 3 mois : 18 N.F. (1.800 fr.) - C. C. P. Paris 24-18. Cours : 0.25 N.F. (25 fr.) - Belgique : 5 - Suisse 0.40 - Algérie : 0.30 N.F. (30 fr.) - Tunisie : 27 millimes : 30 f.